

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 4 MAI 2023

2023-50 REGLES FINANCIERES – VALORISATION DES DONNEES FOURNIES AUX OPERATEURS TELECOM

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatre mai, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24
Délégués présents : 18
Votants : 18

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégué suppléant présent :

Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique (excusé)
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Affichage le 10 mai 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de TE44, et notamment son article 4-6,

Vu l'avis favorable de la Commission Télécom en date du 20/04/2023,

Considérant que TE44 exerce, sur le territoire de ses adhérents, la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant notamment la réalisation du génie civil des réseaux téléphoniques, tel que la fourniture et la pose des fourreaux en tranchée commune,

Considérant que dans ce cadre, souhaitant faciliter le déploiement de la fibre optique sur le territoire départemental de Loire-Atlantique, TE44 fournit aux opérateurs de réseaux de communications des données, de type cartographique notamment, permettant à ces derniers d'améliorer leurs connaissances des réseaux et d'anticiper les types de déploiements à effectuer,

Considérant qu'actuellement, ces données sont mises à disposition gracieusement par TE44 aux opérateurs de réseaux,

Considérant le coût pour TE44 de réalisation desdites données et la nécessité d'atteindre un équilibre budgétaire au sein du budget annexe ICE,

Considérant qu'il est proposé au Comité de mettre en place de nouvelles modalités financières permettant de valoriser la mise à disposition desdites données aux opérateurs de réseaux, pour le futur.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- **De fixer les modalités financières permettant la valorisation des données produites et mises à disposition des opérateurs de réseaux de communications, comme suit :**
 - **Mise à disposition de programmes de travaux d'effacement de réseaux : 1 500 € HT (+ TVA en vigueur) / an,**
 - **Mise à disposition de plans et données géolocalisées relatifs à l'ensemble du réseau ICE sur le territoire des adhérents à la compétence : 2 800 € HT (+ TVA en vigueur) / an,**
 - **Mise à disposition de plans et données géolocalisées relatives aux effacements de réseaux :**
 - **Pour 20 plans ou pack shape : 1 200 € HT (+ TVA en vigueur),**
 - **Pour 40 plans ou pack shape : 2 000 € HT (+ TVA en vigueur).**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**